



PROCÈS VERBAL
SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ALENCON

Séance ordinaire du 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN
POIRAIE, convoqué le 05 avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Domfront,
sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 28

Absents : 11

Pouvoirs : 11

Votants : 39

Secrétaire de Séance : Monsieur LECORPS Dominique

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Tallonneau, Grippon, Heuzé, Folliot, Pothé,
Montecot, Leroux, Davy, Gouault, Havard, Hamache, Hergault, Besnard, Leveque, Remon,
Moquet, Corbeau, Hamelin, Goupil, Rousselet, Liot, Lecorps, Paris, Vincent, Pinchon,
Gérard

Absents et excusés: MM Foret, Picault, Jourdan, Evandre, Lequest, Gautier, Delente,
Margerie, Aulair, Dumesnil, Daguët

Pouvoirs : Mr Moisseron à Mme Heuzé, Mr Piednoir à Mr Moquet, Mme Leray à Mme
Tallonneau, Mme Aumont à Mme Corbeau, Mme Lozivit à Mr Dromer, Mr Languedoc à
Mr Davy, Mme Laurent à Mme Rousselet, Mr Gobé à Mme Pothé, Mme Lesellier à Mr
Grippon, Mme Lecrosnier à Mr Vincent, Mr Moreau à Mr Paris

ORDRE DU JOUR :

COMMUNICATION

- 1** Décisions

FINANCES

- 2** Budget Principal – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018
- 3** Budget Principal – Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018
- 4** Budget Principal – Affectation du résultat
- 5** Domfront en Poiraise – Vote taux des trois taxes
- 6** Budget Principal – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019
- 7** Lotissement de la Source – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018
- 8** Lotissement de la Source – Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018
- 9** Lotissement de la Source – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019
- 10** Lotissement de la Braudière La Haute-Chapelle – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018
- 11** Lotissement de la Braudière La Haute-Chapelle – Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018
- 12** Lotissement de la Braudière La Haute-Chapelle – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019
- 13** Lotissement Beausoleil de Rouellé – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018
- 14** Lotissement Beausoleil de Rouellé – Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018
- 15** Lotissement Beausoleil de Rouellé – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019
- 16** Caserne de Gendarmerie – Révision du contrat de location
- 17** Désherbage à la bibliothèque

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Monsieur le Maire :

- Propose Monsieur Lecorps Dominique, Secrétaire de Séance – Approuvé à l'unanimité,
- Soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 mars 2019 – Approuvé à l'unanimité,
- Propose à l'Assemblée, l'ajout de trois affaires supplémentaires :
 - Indemnité de conseil et de budget à Madame le Receveur Municipal
 - Fonds de concours – Théâtre Municipal
 - Effacement des réseaux rues du Champ au Gué, Notre-Dame et Maréchal Joffre

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATION

1. DÉCISIONS

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 28 janvier 2016 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2019-14	14 mars 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 00123 section AK, sis rue du Gué Thibout – appartenant à SCI Le Gué Thibout
2019-16	03 avril 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 0047 et 0358 section AN, d'une superficie de 256 m ² , sis rue d'Enfer – appartenant à Mme LEVERRIER Annie
2019-18	04 avril 2019	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 0313 et 0312 section AB, d'une superficie de 446 m ² , sis 69 rue Maréchal Foch – appartenant à Mme DELENTE Renée

FINANCES

2 - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018 DOMFRONT EN POIRAIE

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui fait apparaître en cumulé un excédent de fonctionnement de 993 486.90 € et un excédent d'investissement de 1 956 364.18 €.

Monsieur Bernard SOUL, Maire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018.

3 - VOTE COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018 DOMFRONT EN POIRAIE

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2018 établi par Madame le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

4 - BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 est de	888 554.61
Le résultat de fonctionnement reporté 2017 est de	104 932.29
Le résultat cumulé à affecter au 31/12/2018 est de	993 486.90

Section d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice 2018 est de	- 335 391.01
Le résultat d'investissement reporté 2017 est de	2 291 755.19
L'excédent cumulé au 31/12/2018 est de	1 956 364.18
Reports Dépenses	3 991 900.00
Reports Recettes	1 930 246.00
Le besoin de financement est de	105 289.82

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter ce résultat ainsi qu'il suit :

Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : **888 197.08**
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : **105 289.82**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

5 - DOMFRONT EN POIRAIE - VOTE TAUX DES TROIS TAXES

Selon l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, le produit, à taux constants, attendu des impôts directs locaux s'élève à 1 264 901 €, compte tenu des bases prévisionnelles des trois taxes communiquées par les services fiscaux.

Les taux de référence de 2018 notifiés sur l'état n° 1259 sont les suivants :

- taxe d'habitation	10.53 %
- taxe foncier bâti sur 12 ans	15.26 % avec un lissage
- taxe foncier non bâti	19.08 %

Pour 2019, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les taux de référence suivants :

- taxe d'habitation	10.53 %
- taxe foncière bâti sur 12 ans	15.26 % avec un lissage
- taxe foncière non bâti	19.08 %

Compte tenu des taux proposés pour 2019, le produit attendu des impôts directs locaux serait de 1 264 901.00 €.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée après en avoir délibéré :

- De délibérer et de décider des taux d'imposition 2019 pour les trois taxes énoncées ci-dessus

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, DÉCIDE les taux d'imposition 2019 énoncés ci-dessus pour les trois taxes.

6 - BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 proposé par Monsieur le Maire, qui s'équilibre à :

- 4 980 697.08 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 6 156 369.08 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2019.

7 - LOTISSEMENT DE LA SOURCE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte Administratif « Lotissement de la Source » de l'exercice 2018, qui fait apparaître en cumulé un solde d'exploitation de 0.00 € et un solde d'investissement cumulé de 0.00 €.

Monsieur Bernard SOUL, Maire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018.

8 - LOTISSEMENT DE LA SOURCE – VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte de Gestion « Lotissement de la Source » de l'exercice 2018, établi par Madame Le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

9 - LOTISSEMENT DE LA SOURCE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif du Lotissement de la Source de l'exercice 2019 proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 50 285.33 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
- 50 285.33 € en dépenses et recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2019.

10 - LOTISSEMENT DE LA BRAUDIÈRE LA HAUTE-CHAPELLE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte Administratif 2018 du Lotissement de la Braudière, qui fait apparaître en cumulé un solde d'exploitation de 0.00 € et un solde d'investissement de 0.00 €.

Monsieur Bernard SOUL, Maire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018.

11 - LOTISSEMENT DE LA BRAUDIÈRE LA HAUTE-CHAPELLE – VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte de Gestion 2018 du Lotissement de la Braudière, établi par Madame le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

12 - LOTISSEMENT DE LA BRAUDIÈRE LA HAUTE-CHAPELLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 du Lotissement de la Braudière, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 71 648.76 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 71 648.76 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2019.

13 - LOTISSEMENT BEAUSOLEIL DE ROUELLÉ – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Lotissement Beausoleil de Rouellé, qui fait apparaître en cumulé un solde de fonctionnement de 0.00 € et un solde d'investissement cumulé de 0.00 €.

Monsieur Bernard SOUL, Maire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018.

14 - LOTISSEMENT BEAUSOLEIL DE ROUELLÉ – VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Lotissement Beausoleil de Rouellé, établi par Madame le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

15 - LOTISSEMENT BEAUSOLEIL DE ROUELLÉ - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 du Lotissement Beausoleil de Rouellé, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 14 429.06 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 14 429.06 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2019.

16 - CASERNE DE GENDARMERIE - RÉVISION DU CONTRAT DE LOCATION

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que par contrat de location en date du 15 janvier 2008, la commune de Domfront a donné en location à la gendarmerie nationale les locaux de service, cinq logements et le chenil de la caserne de gendarmerie de Domfront. Cette location est consentie pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} mars 2016.

Le loyer annuel de ces locaux s'élevait au 1^{er} mars 2016 à la somme de 62 925.35 € se décomposant ainsi qu'il suit :

- 58 957.50 € relatifs aux locaux de service et à quatre logements dont le loyer est révisable triennalement
- 2 576.50 € relatifs au logement livré le 1^{er} mars 2007 dont le loyer est invariable durant 9 ans
- 1 391.35 € pour le chenil réceptionné le 14 mai 2009 dont le loyer est invariable durant 9 ans.

Conformément au paragraphe « révision du loyer », celui-ci doit être révisé à compter du 1^{er} mars 2019.

A cet effet, la Direction Générale des Finances Publiques (France Domaine) a été contactée afin de déterminer la nouvelle valeur locative de la caserne. Cette estimation atteint la somme de 50 000.00 €.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- d'accepter les conditions juridiques et financières de cette révision triennale du contrat de location des locaux de service et technique (LST), de cinq logements et du chenil de la caserne de gendarmerie propriétés de la commune de Domfront en

Poirais telles que définies par l'avis du domaine sur la valeur locative en date du 28 février 2019,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

17 - DESHERBAGE A LA BIBLIOTHEQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- Que la bibliothèque municipale dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, est régulièrement amenée à procéder au tri des documents qu'elles contiennent,
- Que cette opération, appelée désherbage, est indispensable à la gestion des fonds,
- Que cette opération de désherbage des collections se fait selon les critères suivants : mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse), contenu manifestement obsolète, ou nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins,
- Que la bibliothèque prévoit, après leur retrait de l'inventaire, pour les documents qui présentent un état correct, soit de les céder à titre gratuit à une ou à des association(s) retenue(s) pour leur action dans le domaine de la lecture ou de l'insertion sociale, soit de les mettre en vente au profit de particuliers, et, pour les documents obsolètes ou détériorés, de les mettre au recyclage,
- Que la vente aux particuliers permet aux bibliothèques de communiquer sur la pratique du désherbage, et de donner une seconde vie aux documents encore en relativement bon état mais qui n'ont plus leur place dans les collections,
- Qu'une journée de vente par an est envisagée au sein de la médiathèque de Domfront.
- Que 15 documents au maximum pourront être achetés par particulier,
- Qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de cette opération,

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- d'autoriser le ou la Responsable de la Bibliothèque municipale à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.
- d'autoriser le Maire à retirer de l'inventaire les documents dont la liste a été tenue à la disposition du Conseil Municipal,

- d'autoriser soit la **cession à titre gratuit** des documents encore en relativement bon état à une ou à des associations retenue(s) pour leur action dans le domaine de la lecture ou de l'insertion sociale, soit leur **mise en vente** à tarif préférentiel, à défaut leur mise au **recyclage**,

- de fixer les tarifs de vente des documents désherbés comme suit :

- Livres jeunesse : **0.50 €**
- BD, livres adultes, CD et textes lus : **1 €**
- Beaux livres, coffret CD et textes lus : **3 €**

- de fixer à **15** le nombre maximum de documents pouvant être achetés par un particulier

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

AFFAIRES SUPPLÉMENTAIRES

AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE N° 1 - Attribution d'une indemnité de conseil et de budget à Madame le Receveur Municipal

Outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé à l'Assemblée :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection de budget,
- Que ces indemnités soient calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et à l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et qu'elles soient attribuées à Madame Francine DEBANNE, receveur municipal, et ce à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

**AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE N° 2 – FONDS DE CONCOURS –
THEATRE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, la Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco lors de son conseil communautaire du 11 décembre 2018, a accepté le versement d'un fonds de concours à la Commune de Domfront en Poirale d'un montant de 300 000 € pour la rénovation du Théâtre.

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'accepter le fonds de concours de 300 000 € versé par la Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco, et ce pour la rénovation du Théâtre de Domfront en Poirale.

Ce montant a été inscrit au Budget Primitif 2019 en recettes d'investissement au compte 13251.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

**AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE N° 3 – EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE
DU CHAMP AU GUÉ, RUE NOTRE-DAME, RUE MARÉCHAL JOFFRE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées sont programmés début 2019 et propose à l'Assemblée d'inscrire au programme du Territoire d'énergie Orne (Te61)

- L'effacement des réseaux électriques – rue du Champ au Gué, rue Notre-Dame, rue Maréchal Joffre

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- d'approuver, dans le cadre de la convention liant le Te61 et la Commune de Domfront en Poirale, l'inscription de ces effacements au Territoire d'énergie Orne (Te61);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----00000000-----
A Domfront en le 19/04/2019
Poirale

Signature Secrétaire de Séance,
LECORPS Dominique

